



La certification Vegaplan: un outil unique

Cahier des charges permettant la certification des exploitations agricoles, le Standard Vegaplan constitue un outil unique pour la mise en marché des productions végétales.

A. MASURE, G. FICHEFET, A. GRANADOS, A. NOIRET

Le Standard Vegaplan (ancien GIOP) est un cahier des charges qui permet la certification des exploitations agricoles. Il garantit la sécurité alimentaire, la traçabilité, la qualité des productions végétales livrées. Depuis 2014, la lutte intégrée et le développement durable ont été intégrés dans le Standard Vegaplan. En effet, face à la multiplication des cahiers des charges, questions, check-list... liés à la durabilité dans le secteur alimentaire, le secteur végétal souffrait être proactif et prendre ses responsabilités vis-à-vis de l'enjeu majeur que constitue le développement durable.

Les exigences du cahier des charges sont le résultat d'une concertation entre les associations agricoles et les acheteurs de matières végétales ce qui permet aux agriculteurs d'avoir des mesures plus proches des pratiques agricoles (car il dépend également des exigences légales).

Vu l'ensemble des aspects qu'il regroupe, le certificat Vegaplan présente principalement l'avantage d'être la certification unique pour l'agriculteur, ce qui lui évite de devoir répondre à plusieurs cahiers des charges. Cela offre également à l'agriculteur la garantie du respect des exigences de l'Afscsa, ce qui est unique en Europe.

L'asbl Vegaplan

Fondée en 2003 par les associations agricoles (FMA-CBB-BB-ABS), la plate-forme regroupant le négoce, les criées, les industries de la transformation (PTMV) et Agro-Services (entrepreneurs), est une asbl qui gère le contenu du Standard et du Guide sectoriel de l'autocontrôle pour la production primaire (modules A, B et D).

Les missions de l'asbl sont de:

- développer et actualiser le cahier des charges;
- internationaliser le cahier des charges (StandardVegaplan);
- communiquer vers les utilisateurs (site web, newsletter, banque de données (statut de certification, système d'avertissement)...);
- former les conseillers agricoles, les agriculteurs, les acheteurs, ...;
- former et agréer les auditeurs;
- surveiller l'intégrité du système;
- défendre les points de vue du secteur auprès de l'Afscsa.

Le Standard Vegaplan

Le Standard Vegaplan est un cahier, des charges qui contient les conditions de base qui permettent au producteur de pouvoir vendre ses productions végétales aux acheteurs, que ce soit ou non dans le cadre d'un contrat de livraison. Il intègre également de nombreuses exigences légales.

Il regroupe donc à la fois:

- les exigences de l'Afscsa en matière de sécurité alimentaire, de traçabilité et de notification

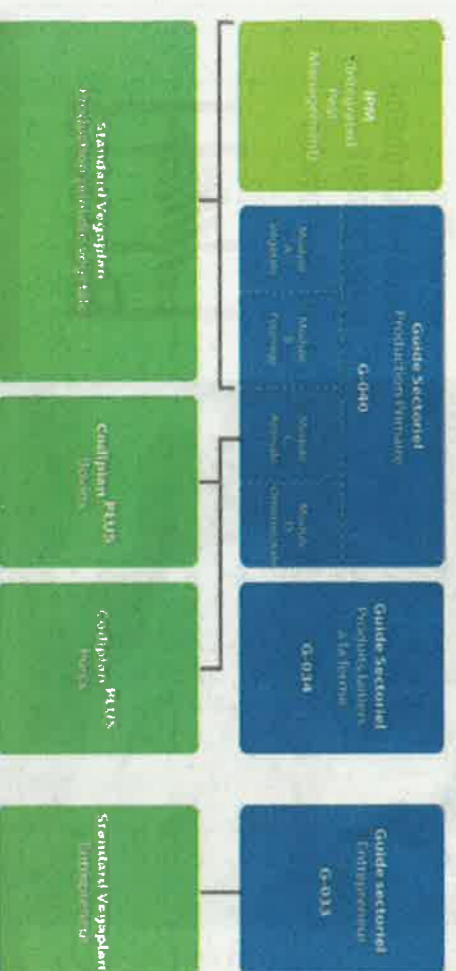


Figure 1. Cahiers des charges et guides sectoriels gérés par Vegaplan-Codiplan.

obligatoire:

- un nombre important d'exigences liées à la conditionnalité;
- les prescriptions des acheteurs en matière de qualité des produits livrés;
- les exigences régionales relatives à la mise en œuvre de la lutte intégrée (IPM), identifiées par un 'I';
- les mesures liées au développement durable, identifiées par un 'D'.

Dans la pratique, le cahier des charges comporte trois niveaux d'exigences:

- le Niveau 1 pour lequel l'exploitation doit absolument être en ordre pour obtenir le certificat;
- le Niveau 2 pour lequel l'exploitation doit remplir au minimum 70% des exigences;
- le Niveau 3 qui concerne des recommandations.

En Wallonie, une part importante des exploitations est déjà certifiée. Comme on peut le voir dans le graphique, c'est en province de Luxembourg que le taux de certification est le moins important (17%), ce qui est plutôt logique étant donné que pour la majeure partie d'entre elles, les productions végétales sont consommées sur l'exploitation.

La durabilité: une exigence de nombreux acheteurs

En 2014, le secteur primaire végétal a décidé d'intégrer dans son cahier des charges les 3 dimensions de la Durabilité: l'environnementale mais aussi le social et l'économie. Afin de répondre à la demande croissante de l'industrie alimentaire en matière de développement durable et éviter que des mesures ne soient imposées au travers de questionnaires supplémentaires émanant d'industries individuelles, les exigences relatives à la durabilité sont identifiées par la lettre 'D' dans la check-list et permettent aux acheteurs de produits végétaux de prendre conscience des mesures appliquées au sein des exploitations agricoles en matière de développement durable. Un premier rapport sur la durabilité a été rédigé grâce aux 13.376 check-lists de contrôles disponibles. Ce rapport est disponible sur le site de Vegaplan sous agriculteurs-entrepreneurs/standard Vegaplan/durabilité. Les résultats obtenus dépassent les 90 % pour la plupart des aspects étudiés. Il va de soi que les résultats d'audits individuels restent confidentiels.

La certitude de répondre aux exigences de l'IPM

Afin de répondre aux exigences de la Directive Européenne 2009/128 entrée en vigueur en janvier 2014 concernant la lutte intégrée, Vegaplan a introduit les obligations liées aux huit grands principes de l'IPM:

- Respecter les bonnes pratiques de culture

Suivre les avertissements/observer
Respecter les seuils d'intervention
Pratiquer des méthodes alternatives de lutte
Bien choisir les pesticides
Raisonner le niveau d'utilisation (dose/fréquence)
Appliquer des stratégies anti-résistance
Vérifier le taux de réussite des mesures/
mettre en œuvre la traçabilité.

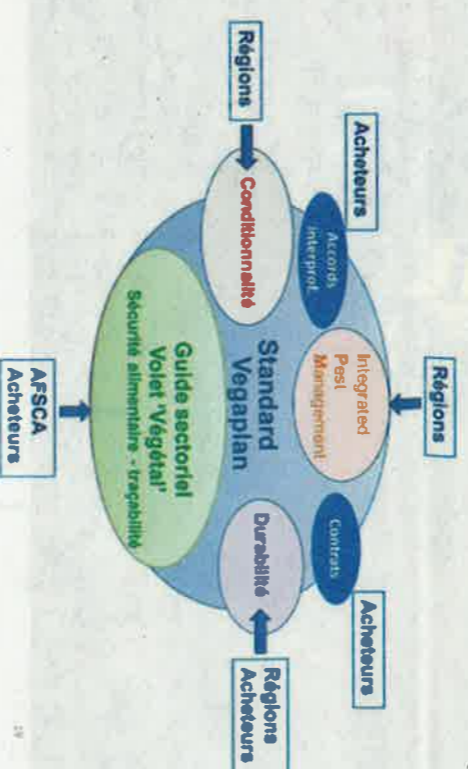
Préparation à l'audit

Se préparer à l'audit consiste à vérifier au moyen de la check-list si votre exploitation répond aux prescriptions du Standard Vegaplan et si vous tenez correctement à jour les registres nécessaires.

Il est possible de générer via le site Vegaplan-Codiplan, une check-list personnalisée qui ne reprend que les activités de l'exploitation. Il suffit de cliquer dans l'onglet «Agriculteurs-Entrepreneurs», sur la rubrique «Documents»,



Figure 2. Taux de recouvrement du Standard Vegaplan par province.



de choisir soit la version «pdf» soit la version «Excel» et de répondre à trois questions concernant le type de cahier des charges, la région dans laquelle l'exploitation est située et les activités exercées au sein de l'exploitation.

Un «Manuel Standard Vegaplan» est également disponible sous la même rubrique. Il permet de télécharger et d'imprimer certains documents précis (pictogrammes, procédures en cas d'accident, fiche de stockage,...).

Une Foire aux Questions est également disponible dans l'onglet «Agriculteurs-Entrepreneurs», sur la rubrique «FAQ», n'hésitez pas à la consulter si vous avez des questions complémentaires.

Demande d'audit et signature du contrat avec l'OCl

Le choix d'un Organisme Certificateur indépendant (OCI) constitue une étape importante dans le processus de certification. Il est vivement conseillé de combiner la certification Vegaplan avec celle d'autres cahiers des charges du secteur demandés par l'acheteur (ex: guide sectoriel pour le secteur animal, Codiplan Plus, OFI, ...). Ces audits combinés peuvent en effet permettre un gain de temps et d'argent: ce seul auditeur pour contrôler des exigences qui peuvent être communes à plusieurs modules du guide sectoriel et aux différents cahiers des

charges. L'importance du gain varie selon les cas et peut-être demandée à l'organisme de certification via une offre de prix.

Celle-ci peut être réalisée au départ du site web de Vegaplan-Codiplan. Sous l'onglet «Agriculteurs/Entrepreneurs», la rubrique «Comment s'affilier?» permet de réaliser une «Demande d'offre»: il suffit ensuite de choisir le(s) cahier(s) des charges concerné(s), de spécifier les activités de l'exploitation et de sélectionner les organismes de certification. La demande d'offre de prix est ensuite envoyée via l'application aux organismes sélectionnés qui pourront ensuite vous informer.

Un moyen rapide et efficace pour pouvoir comparer plusieurs offres de prix!

Vous concluez ensuite un contrat avec l'OCl de votre choix, qui devra venir effectuer l'audit dans les neuf mois suivants. Attention: n'attendez pas la dernière minute pour contacter un organisme de certification si votre décision est prise. Dans

le cadre du Guide sectoriel, il est important de prévoir l'audit avant la fin du mois d'octobre afin de pouvoir recevoir le certificat avant le 31 décembre. En effet, la réduction sur la contribution de l'Afscsa (qui implique la certification de toutes les activités au sein de l'exploitation) est obtenue pour autant qu'un certificat soit délivré avant le 31 décembre de l'année précédente. Mais soyons clairs, les audits coûtent de l'argent, parfois plus que les économies réalisées avec la diminution de la contribution à l'Afscsa. Mais en obtenant la certification, vous êtes sûrs d'être en ordre, autant pour les exigences Afscsa que celles de très nombreux acheteurs. Et les contrôles de l'Afscsa devraient être plus espacés dans le temps.

Audit initial

Dans les 9 mois suivant la demande, l'auditeur de l'OCl vient réaliser l'audit à la date et l'heure que vous aurez convenues avec eux et qui auront été confirmées. Toutes les exigences applicables à votre exploitation sont contrôlées lors de cet audit au moyen de la check-list.

S'il est établi au cours de l'audit initial que vous devez mettre certaines choses en ordre, un délai de trois mois vous est accordé à cette fin. Après un audit de renouvellement (après trois ans de certification), cette période est limitée à un mois. Les corrections à apporter peuvent consister en l'envoi de documents ou de photos,

ou par la réalisation (payante) d'une nouvelle visite de l'auditeur lorsqu'il est nécessaire qu'il se rende compte sur place de la situation.

Certification

Votre certificat a une durée de validité de trois ans. Pour la conserver, il est nécessaire de compléter chaque année la check-list et de la conserver. Ainsi, cela vous permet de vérifier si les prescriptions sont respectées tout au long de la durée de validité de votre certificat. Il suffit d'indiquer une fois par an si les exigences sont respectées

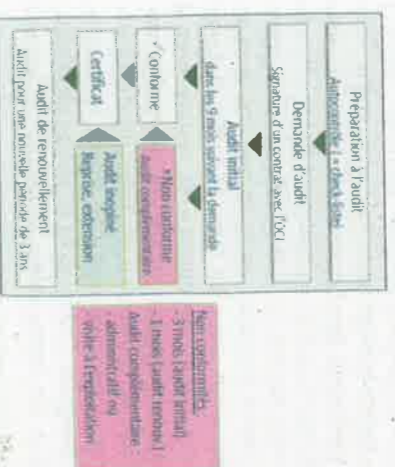


Figure 3. Les principales étapes de la certification.

(OK), non respectées (NOK) ou pas d'application (PA). N'oubliez pas d'y indiquer la date. Vous réalisez ainsi votre autocontrôle. Attention, il est nécessaire de télécharger la nouvelle version du Standard sur le site internet de Végaplan-Codiplan. Les modifications par rapport à la version précédente sont mentionnées en rouge dans le document. Vous pourrez ainsi suivre aisément les changements survenus dans le cahier des charges, par exemple à la suite des modifications de la législation. Si votre adresse mail est reprise dans la base de données de Végaplan (via votre OCI ou lors de votre inscription à la newslet de Végaplan), la version actualisée vous sera automatiquement envoyée.

Audit de renouvellement

Au cours des neuf mois qui précèdent la fin de validité de votre certificat, votre OCI vous contactera pour vous proposer de planifier un audit de suivi. Si vous acceptez, votre contrat avec cet OCI sera automatiquement prolongé de trois ans. Cependant, il est possible de changer d'OCI pour cet audit de suivi. En effet, vous pouvez

également demander une offre à d'autres OCI. Il se peut d'ailleurs qu'au cours de ces mêmes neuf derniers mois, un autre OCI vous contacte pour vous proposer de se charger de toutes vos certifications. N'hésitez pas à demander une offre avant d'accepter la proposition et soyez conscients que vous changez d'OCI lorsque vous concluez ce nouveau contrat. Si vous décidez de changer d'OCI pour cet audit de suivi, le nouvel OCI devra lui aussi effectuer cet audit de suivi au cours des neuf derniers mois de validité du certificat afin que la certification puisse être prolongée sans interruption.

Des équivalences limitant les démarches

Si les démarches liées à la certification sont nombreuses, il reste que ce certificat permet de limiter les certifications multiples susceptibles d'être demandées par les acheteurs mais permet surtout de répondre aux exigences du Guide sectoriel de l'Afscsa et aux exigences régionales en matière de lutte intégrée.

Avec l'Afscsa depuis le 14 octobre 2014, l'agence reconnait l'équivalence entre le Standard Végaplan et le Guide sectoriel de la production primaire G-040 (module A « Production végétale » et B « Fourrage grossier »). Les exigences de ce dernier étant intégrées reprises dans le Standard Végaplan, il n'est donc plus nécessaire d'obtenir un certificat séparé pour le Guide sectoriel. Concrètement, pour autant que toutes les activités de l'exploitation soient couvertes par le Certificat Standard Végaplan (éventuellement combiné à d'autres certificats pour les productions animales lorsque celles-ci sont présentes), l'agriculteur peut, avec ce certificat, bénéficier à la fois du bonus de la contribution payée annuellement à l'Afscsa (50 € au lieu de 202 €/an) et de la réduction de la fréquence d'inspection de l'Afscsa.

Avec des standards internationaux: depuis juin 2017, le Standard Végaplan a obtenu le score 'or' auprès de SAI (Sustainable Agriculture Initiative), SAI a été fondée en 2002 par Nestlé, Unilever et Danone et compte aujourd'hui 80 membres dans l'industrie alimentaire et des boissons. Cette plate-forme a développé un outil nommé Farm Sustainability Assessment (FSA), qui sert à évaluer le niveau de développement durable d'une exploitation agricole. C'est sur la base de cet outil que SAI a attribué le score « Or » au Standard Végaplan. Grâce à cet excellent résultat et le haut degré d'alignement avec le FSA, Unilever a classé Végaplan comme étant intégré-

lement conforme avec les principes d'agriculture durable d'Unilever. L'évaluation (« benchmark ») a été effectuée pour les grandes cultures, dont la betterave, la pomme de terre, la chicorée, les céréales et les légumes industriels. Ce benchmark permet aux exploitations certifiées Végaplan et aux industries alimentaires concernées d'éviter des contrôles supplémentaires en matière de durabilité.

Encore une question?

Si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez évidemment consulter le site www.vegaplan.be. Et si vous avez encore des questions à ce sujet, vous pouvez contacter Aurélie Noiret (081/627.446 - aurelie.noiret@fva.be) ou Ana Granados (081/627.419 - ana.granadaos@fva.be)

Principales non conformités constatées lors des audits

Exigences de niveau 1 : 100 % en ordre pour l'obtention du certificat	% NC	Tous les audits
1. La personne qui travaille avec les produits phytopharmaceutiques et biocides doit disposer de vêtements de protection adaptés (salopette et bottes, gants, masque de protection des voies respiratoires). Ces vêtements doivent être rangés dehors du local phytos et rangés séparément. [Toutes cultures]	7%	10.959
2. Noter la variété. Lorsque des semis se font par un entrepreneur agricole, le nom de l'entrepreneur doit être noté. [Pommes de terre, légumes, fruits, semences, plants]	4%	8.748
3. Respecter la qualité des eaux de ringage, de lavage et/ou de transport et disposer de l'analyse des eaux si nécessaire. [Légumes pour le marché du frais, fruits]	4%	1.552
4. Identification du producteur et de l'entreprise. [Toutes cultures]	3%	13.221
5. L'agriculteur doit respecter une rotation des cultures d'une année sur trois pour la culture des pommes de terre. [Pommes de terre]	3%	6.150
Exigences de niveau 2 : 70 % en ordre pour l'obtention du certificat		
1. La température du lot stocké doit être mesurée et enregistrée en cas de stockage « long terme ». [céréales, oléagineux, protéagineux]	38%	578
2. Faire appel à un entrepreneur certifié pour le Standard de Végaplan. [Toutes cultures]	33%	11.122
3. L'agriculture effectuée lui-même (au moins) un contrôle annuel de ses pulvérisateurs et doit prendre note des résultats. [Toutes cultures]	26%	5.171
4. Conserver les engrais liquides concentrés dans une citerne étanche pourvue d'un bac de rétention. La citerne et son équipement sont protégés contre toute ouverture accidentelle. [Toutes cultures]	25%	2.382
5. Afficher les pictogrammes 'interdiction de fumer', 'interdiction de manger et de boire', 'animaux domestiques interdits' dans les entrepôts et les espaces de manipulation, de stockage et de vente. [Toutes cultures]	24%	8.067
Exigences de niveau 3 : recommandations		
1. Mentionner sur la fiche parcelle/culture si le traitement au moyen de produits phytos effectués a été efficace. [Toutes cultures]	66%	12.878
2. Contrôler annuellement le pulvérisateur et noter la date de contrôle. [Toutes cultures]	48%	4.938
3. Contrôler annuellement le réglage et l'entretien de l'épandeur d'engrais et noter la date de contrôle. [Toutes cultures]	46%	11.310
4. Mentionner sur la fiche parcelle/culture sur quelle base la lutte contre les ennemis des cultures été décidée (observations, messages d'avertissement, analyse, ...). [Toutes cultures]	44%	12.681
5. Un système de séchage à utilisation unique est prévu pour sécher les mains après les avoir lavées. [Légumes et fruits pour le marché du frais]	25%	1.971

Réduisez vos coûts de semis pour vos céréales et vos engrais verts grâce à la combinaison économique FOX + VITASEM A

- Outil de préparation du sol à disques : rapide et économique
- Polyvalence d'utilisation : le semoir VITASEM est également adaptable sur une herse rotative LION

Libramont Stand 17.04

PÖTTINGER BELGIUM SPRL
Dominique Emond, GSM : 0475 572 809
Info@poettinger.be
Votre concessionnaire sur : www.poettinger.be

PÖTTINGER

